

Notes

Chypre

La note suivante est publiée à la demande de la Turquie :

« Les informations figurant dans ce document et faisant référence à “Chypre” concernent la partie méridionale de l’île. Il n’y a pas d’autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l’île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu’à ce qu’une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la “question chypriote” ».

La note suivante est publiée à la demande de tous les États de l’Union européenne membres de l’OCDE et de la Commission européenne :

« La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre ».

Israël

« Les données statistiques sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L’utilisation de ces données par l’OCDE est sans préjudice au statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. »

« Il est à noter que les données statistiques sur les brevets et les marques israéliens sont fournies par les bureaux de brevets et de marques des pays concernés. »

6.1 SANTÉ

Dépenses totales de santé, 2007

- Dépenses totales de santé, % du PIB : estimations pour la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse.
- Dépenses publiques de santé, % des dépenses totales de santé 2007 : estimations pour la Suisse.
- Dépenses de santé courantes : Nouvelle-Zélande.
- Les dépenses publiques et privées sont des dépenses courantes (investissements non compris) : Belgique et Pays-Bas.
- Les dépenses de santé concernent le nombre d’assurés et non la population résidente : Luxembourg.

6.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Brevets dans le domaine des énergies renouvelables, 1998-2006

- Les familles triadiques de brevets regroupent les brevets déposés auprès de l’Office européen des brevets (OEB), de l’US Patent and Trademark Office (USPTO) et du Japan Patent Office (JPO) qui protègent une même invention. Les comptages se font selon l’année de priorité et le pays de résidence des inventeurs.

Brevets dans le domaine des technologies d’atténuation du changement climatique, 2007

- Les données se réfèrent aux demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), par date de priorité et pays de résidence des inventeurs.

Dépenses publique de recherche, développement et démonstration (RD-D) dédiées à certaines technologies d’atténuation du changement climatique, 2004-08

- Moyenne sur une période de quatre ans ; les valeurs nulles sont traitées comme données manquantes.
- Seuls les pays avec un budget de R-D et D de plus de 10 millions USD sont inclus dans le graphique.

6.3 AUTRES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Demandes de brevets dans des technologies liées à la réduction de la pollution et à la gestion des déchets, 2002-07

- Les données se réfèrent aux demandes de brevets (priorités revendiquées) par date de priorité et pays de résidence des inventeurs.
- Seuls les pays avec au moins cinq brevets dans les techniques liées à la réduction de la pollution et à la gestion des déchets dans chacune des périodes sont inclus dans le graphique.